

Genève, le 27 février 2026

Lettre de session de printemps

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national et du Conseil des États,

Nous avons le plaisir de vous transmettre la lettre de session de printemps du Groupement des Entreprises Multinationales (GEM).

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) représente 105 entreprises multinationales suisses et étrangères implantées dans la région lémanique et employant environ 38 000 personnes. Nous nous engageons en faveur de conditions-cadres qui garantissent l'attractivité et la compétitivité de la Suisse.

Compte tenu des développements politiques et financiers internationaux, il est essentiel pour les entreprises suisses de disposer de relations multilatérales solides et de bonnes conditions-cadres. Au cours de la session à venir, vous traiterez de nombreuses interventions visant à relever ces défis.

Nous nous engageons quotidiennement pour que les entreprises suisses et internationales implantées dans l'Arc lémanique bénéficient de conditions-cadres favorables, au nom d'une économie ouverte et prospère qui encourage l'innovation et l'internationalisation. Ces conditions-cadres doivent s'appliquer aux entreprises de toutes tailles et tenir compte des défis actuels en matière de durabilité, de transparence et de responsabilité.

Vous trouverez ci-dessous nos positions sur les thèmes et les dossiers d'actualité de la politique fédérale.

Cordialement,



François Rohrbach
Président



Larissa Robinson
Secrétaire générale

BRG 25.072 Accord multilatéral entre les autorités compétentes concernant l'échange de déclarations Global Anti-Base Erosion (GloBE). Approbation

CN, 5 mars 2026

Avec ce projet, le Conseil fédéral crée la base juridique internationale pour l'échange d'informations dans le cadre de l'imposition minimale de l'OCDE. À l'avenir, les groupes multinationaux concernés pourront soumettre leurs informations GloBE de manière centralisée dans un seul État. Les États participants recevront ainsi les données nécessaires pour vérifier les calculs fiscaux et remplir efficacement leurs obligations en matière d'imposition minimale.

Du point de vue du GEM, l'accord contribue à une mise en œuvre coordonnée et praticable de l'imposition minimale. Il réduit les charges administratives et renforce la sécurité juridique pour les entreprises. Nous soutenons donc la décision de la CER-N et vous recommandons d'approuver le projet.

BRG. 25.092 Accord bilatéral entre la Suisse et le Chili sur la promotion et la protection des investissements. Approbation

CN, 19 mars 2026

Le nouvel accord entre la Suisse et le Chili remplace l'accord de protection des investissements en vigueur depuis 2002 et correspond à la nouvelle approche de négociation de la Suisse. Il garantit la protection réciproque des investissements contre les mesures discriminatoires et les expropriations injustifiées, ainsi que la libre circulation des paiements liés aux investissements. Pour les entreprises actives à l'international, cet accord modernisé crée des conditions-cadres fiables et renforce la sécurité juridique et la prévisibilité.

Le GEM salue l'approbation de l'accord et vous recommande d'approuver le projet.

BRG 25.066 Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Thaïlande. Approbation

BRG. 25.070 Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Kosovo. Approbation

BRG 25.084 Accord de libre-échange modernisé entre les États de l'AELE et l'Ukraine.

Approbation

SR, 3 mars 2026

Avec les accords de libre-échange présentés, les États de l'AELE élargissent et approfondissent leur accès au marché dans des pays partenaires importants. Les accords améliorent les conditions de concurrence pour les entreprises suisses, réduisent les obstacles au commerce et renforcent la sécurité juridique dans les échanges économiques bilatéraux.

Des relations commerciales stables et fiables sont essentielles, en particulier pour les entreprises à vocation internationale. Le GEM soutient donc les décisions de la CPE-E et vous prie d'approuver également les trois accords de libre-échange.

Mo. 25.4657 Soumettre l'initiative « Kompass » au peuple avant la conclusion des nouveaux accords avec l'Union européenne

SR, 4 mars

Le droit en vigueur établit déjà de manière claire et contraignante la coordination entre initiatives populaires et référendums. Modifier cette pratique créerait une insécurité procédurale et politiserait inutilement un calendrier que le droit règle précisément.

Par ailleurs, l'initiative « Boussole », qui vise à étendre le référendum obligatoire à un large éventail de traités internationaux, ferait naître de fortes incertitudes juridiques, notamment concernant la définition des « dispositions normatives importantes » et l'application de la clause transitoire. Cette insécurité affaiblirait la stabilité des relations bilatérales avec l'UE et ralentirait la conclusion d'accords internationaux, un désavantage sérieux pour une économie suisse ouverte et fortement exportatrice. Jusqu'ici, toutes les tentatives similaires ont été rejetées par le peuple et les cantons : rien ne justifie de remettre en cause cette cohérence institutionnelle. A un moment où la Suisse doit consolider ses liens avec son principal partenaire économique, ajouter de l'incertitude serait contre-productif. Les initiants ne s'en cachent pas : leur objectif est de rendre plus difficile, voire impossible, l'adoption du paquet d'accords Suisse-UE. Cela va clairement à l'encontre des intérêts de la Suisse, de ses entreprises, de ses hautes écoles et de ses emplois. La prospérité de notre pays repose sur des relations bilatérales solides et stables. Par conséquent, pour préserver la stabilité institutionnelle, l'efficacité de la politique extérieure suisse et les intérêts économiques du pays, la motion 25.4657 doit être rejetée, tout comme l'initiative « boussole » à laquelle elle se rattache.

Mo. 24.3209 Juillard. Pour une infrastructure numérique souveraine en Suisse à l'ère de l'intelligence artificielle

SR, 11 mars 2026

La motion charge le Conseil fédéral de créer les bases légales permettant à la Confédération, en collaboration avec les cantons, la recherche et le secteur privé, de promouvoir et de coordonner la mise en place d'une infrastructure numérique souveraine.

Une infrastructure numérique performante et fiable est un facteur clé de compétitivité internationale et renforce en même temps la résilience de la Suisse dans le cyberspace.

Le GEM soutient l'orientation de la motion tout en relevant la nécessité d'un pilotage agile et d'une collaboration maximale avec les acteurs privés.

Mo. 25.4400 WAK-S. Augmentation stratégique de l'attractivité de la place économique suisse dans le contexte de l'imposition minimale

SR, 18 mars 2026

La motion invite le Conseil fédéral à élaborer une stratégie cohérente visant à garantir et à renforcer à long terme l'attractivité de la Suisse. Compte tenu de l'imposition minimale internationale, des mécanismes d'incitation alternatifs compatibles au niveau international et des conditions-cadres favorables à l'innovation gagnent en importance.

Pour les entreprises multinationales, des conditions-cadres stables, compétitives et prévisibles sont déterminantes. Le GEM soutient la motion et vous recommande de l'accepter.